Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2022

N° D'ORDRE : 2022-076

## MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 25 SEANCE DU 7 AVRIL 2022

 Pouvoirs :
 04

 Excusé :
 00

 Absents :
 00

 Qui ont pris part
 à la délibération :
 29

Date de convocation: 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h41) – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain (arrivé à 19h03) – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h47) – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

<u>Pouvoirs</u>: Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

# 28- CREATION DE POSTE POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT MIS A LA RETRAITE : ADJOINT ADMINISTRATIF – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE – REDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste afin de remplacer un agent communal dont la mise à la retraite est prévue en 2022.

Il convient ainsi de créer :

- un poste d'adjoint administratif territorial (IB 367 432);
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (IB 368 486) ;
- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (IB 388- 558);
- un poste de rédacteur territorial (IB 372 597).

Il est précisé qu'en fonction du profil du candidat retenu, les postes non pourvus seront automatiquement supprimés.

### Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- De créer un poste d'adjoint administratif territorial (IB 367 432), un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (IB 368 486), un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (IB 388- 558), un poste de rédacteur territorial (IB 372 597).
- De dire que les postes non pourvus seront automatiquement supprimés.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 avril 2022, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,